

### B3.1 – Conditions de disponibilité des capacités aux points d'entrée/sortie du réseau de GRTgaz hors période de travaux

CORé  
Acheminement

Note de version

1<sup>er</sup> novembre 2024

1<sup>er</sup> novembre 2024 : Ajout des limites SN0 et SN4, en application de la délibération n°2023-318 de la Commission de Régulation de l'Energie du 12 octobre 2023 portant décision sur les modalités de gestion des congestions Sud vers Nord dans le cadre du fonctionnement de la Trading Region France (TRF). Mise à jour en conséquence des conditions de disponibilité des capacités de sortie du réseau.

1<sup>er</sup> avril 2024

- Mise à jour des conditions d'interruptibilité des capacités de sortie au PIR Virtualys
- Mise à jour des annexes sur Taisnières B et la Conversion B vers H
- Suppression de la section « Historique » des fiches en annexe

1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Mise à jour de la capacité disponible aux PITTM de Montoir, Fos et Le Havre pour 2024
- Augmentation de la capacité ferme de sortie au PIR Obergailbach
- Ajout d'une annexe sur la sortie au PIR Oltingue, suite à l'introduction d'une capacité ferme quotidienne

1<sup>er</sup> novembre 2023 : Application de la délibération n°2023-318 de la Commission de Régulation de l'Energie du 12 octobre 2023 portant décision sur les modalités de gestion des congestions Sud vers Nord dans le cadre du fonctionnement de la Trading Region France (TRF)

1<sup>er</sup> septembre 2023 : Ajout du Point d'Interface Transport Terminal Méthanier du Havre

1<sup>er</sup> avril 2023 : Mise à jour des annexes sur Taisnières B et la Conversion B vers H

1<sup>er</sup> janvier 2023

- Mise à jour de la capacité disponible au PITTM de Fos pour 2023
- Précision des modalités d'actualisation des capacités au PITTM de Montoir
- Mise à jour de la capacité interruptible sur l'entrée Taisnières B

10 octobre 2022 : Application de la délibération n°2022-242 du 29 septembre 2022 portant décision concernant la création d'une offre de capacité de sortie physique de gaz au point d'interconnexion réseau Obergailbach

15 août 2022 : Dérogation aux règles habituelles de calcul de la CTE rebours à Obergailbach

9 juillet 2022 : Augmentation de la capacité ferme du PITTM Montoir du 9 juillet au 4 septembre 2022

1<sup>er</sup> mai 2022 : Augmentation de la capacité ferme de Fos suite à l'augmentation de l'interface à Cruzy

1<sup>er</sup> avril 2022

- Mise-à-jour de la liste des points concernés par les annexes
- Suppression de l'annexe sur l'injection Nord-Ouest (plus de capacité interruptible)
- Mise-à-jour des annexes sur Taisnières B et la Conversion B vers H

1<sup>er</sup> avril 2021

- Suppression de l'annexe sur l'Entrée Virtualys (plus de capacité interruptible)
- Suppression de l'annexe sur la conversion H vers B à la suite de la fin de l'offre.

1<sup>er</sup> janvier 2021

- Mention de la fin du service de conversion de pointe H vers B à la fin de l'hiver 2020/21
- Modification de la capacité du service de conversion B vers H à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Précision de la capacité interruptible au PITS Nord B sortie

1<sup>er</sup> octobre 2020

- Ajout d'une projection d'évolution de la capacité au PITTM de Fos
- Suppression de l'annexe Dunkerque GNL suite à la suppression de la capacité interruptible

1<sup>er</sup> avril 2020 : Mises-à-jour

- de la liste des limites de la TRF
- de la capacité ferme d'injection au PITS Atlantique suite à délibération de la CRE du 12 décembre 2019
- de la capacité disponible au point Obergailbach Sortie

2 septembre 2019 : prise en compte de la délibération de la CRE du 29 mai 2019 relative au Fonctionnement de la zone de marché unique du gaz en France. Cette délibération introduit un part interruptible dans la capacité des PITS en injection.

1<sup>er</sup> avril 2019 :

- Description des CITS
- Conditions de disponibilité des points Taisnières B rebours et injection vers le PITS Nord B

5 février 2019 : Mise-à-jour de la disponibilité de la Conversion de Pointe H vers B

10 décembre 2018 : Mise-à-jour de la méthode de détermination de la capacité disponible à la sortie Obergailbach

1<sup>er</sup> novembre 2018 : Mise-à-jour générale suite à la mise en place de la zone de marché unique TRF

1<sup>er</sup> juin 2018 : Mise-à-jour de la fiche Oltingue entrée suite à mise-en-service de l'entrée physique Oltingue.

1<sup>er</sup> avril 2018 : Mise-à-jour des données historiques présentées dans les fiches en annexes.

1<sup>er</sup> décembre 2017 : remplacement des références à Taisnières H et Alveringem par Virtualys suite à mise en service

1<sup>er</sup> novembre 2017 : création des fiches pour le PIV Virtualys (qui remplacera les fiches Taisnières H et Alveringem au 1/12/17) et suppression de la fiche Schonenbuch

1<sup>er</sup> avril 2017 : Mise-à-jour de la charte graphique. Mise-à-jour des données historiques présentées dans les fiches en annexes.

Création de la fiche Dunkerque GNL.

1<sup>er</sup> avril 2016 :

Mise en cohérence globale du document suite à l'introduction de la Capacité d'Interface Transport Stockage aux PITS.

Mise à jour des données historiques présentées dans les fiches en annexes.

1<sup>er</sup> novembre 2015 :

Suite à l'entrée en application du Code de Réseau CAM, ajout du paragraphe 4.3. Ordre d'interruption des Capacités Interruptibles.

Suite à la commercialisation de 20 GWh/j de capacité ferme mensuelle supplémentaire sur le PIR Dunkerque :

- MAJ de la fiche Dunkerque (Annexe 3) ;
- Création de l'Annexe 8bis concernant les conditions de disponibilité des capacités interruptibles au point de Taisnières H dans le sens direct (Conversion de 20 GWh/j de capacité ferme en capacité interruptible).

Création de l'Annexe 6 concernant les conditions de disponibilité des capacités interruptibles au point d'Alveringem dans le sens rebours.

Suppression de la fiche Dunkerque GNL (Annexe 23).

Renumérotation des Annexes.

1<sup>er</sup> avril 2015 :

Correction des références aux articles du contrat d'acheminement (Articles 1 et 3.2).

Paragraphe 4.5 : remplacement du terme programmation par celui de nomination.

Suite à la création de zone TRS (Zone GRTgaz Sud + TIGF) au 1<sup>er</sup> avril 2015, modification des conditions de disponibilité des capacités interruptibles au PITTM de Fos (Article 5 & Annexe 21).

Mise à jour des données historiques présentées dans les fiches en annexes.

Annexe 2 & 4 : mise à jour des conditions de disponibilité de l'interruptible sur Obergailbach (DEL) et Oltingue (DEL).

1 novembre 2014 :

Prise en compte de la délibération de la CRE du 25 septembre 2014 portant projet de décision relative à l'évolution du tarif ATRT5 concernant les mesures transitoires avant la création d'un PEG unique à l'horizon 2018, notamment l'ajout de 20GWh/j de capacité Nord vers Sud en hiver.

1 octobre 2014 :

Ajout de la fiche Jura Rebours, suite à la première commercialisation des capacités correspondantes au cours de l'été 2014.

1 avril 2014 :

Le paramètre « température » est remplacé par la consommation de la zone considérée.

Suite à la hausse des capacités offertes à Taisnières H en entrée au 1<sup>er</sup> décembre 2013, les capacités interruptibles ne sont plus proposées sur ce point. La fiche correspondante est supprimée.

Suite à la hausse des capacités offertes au PIR Midi en entrée et sortie au 1<sup>er</sup> avril 2013, les capacités interruptibles ne sont plus proposées sur ce point. La fiche correspondante est supprimée.

Une fiche correspondant à la disponibilité du service de conversion de pointe H vers B est introduite.

Pour la liaison Nord vers Sud, prise en compte de la hausse des capacités fermes de 230 à 270GWh/j et de la baisse des capacités interruptibles de 220 à 180GWh/j.

Mise à jour des données historiques présentées dans les fiches.

Plus particulièrement.

Fiche Obergailbach en entrée et sortie, Dunkerque, Oltingue en sortie : Modification des conditions de disponibilités des capacités interruptibles tenant compte de l'évolution de l'offre de GRTgaz.

Fiche Taisnières B et Conversion B vers H: Simplification des fiches.

1 avril 2012 :

Description des capacités rebours au PIR Taisnières H, Obergailbach, Oltingue

Mise à jour des graphes d'historiques dans les annexes

Mise à jour des conditions de disponibilités des capacités interruptibles à Oltingue

Suppression de l'annexe Midi en entrée (pas de capacité interruptible)

1 novembre 2011 : adaptation du document pour s'adapter au contrat d'acheminement modulaire et s'intégrer au CORE

15 février 2011 : Modification des annexes 3 et 4 tenant compte des nouvelles capacités disponibles à Dunkerque et Oltingue. Ajout d'une annexe pour la part interruptible de Taisnières H.

15 octobre 2010 : Ajout des annexes 14 et 15 et adaptation du corps de texte pour tenir compte de l'ajout de ces annexes.

1 juin 2010 : Précision concernant la règle de répartition des capacités entre Sediane Littoral et la liaison Nord vers Sud.